

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY
TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY LE MARDI 29 JUIN 2010 À 20H30 À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BEAUMONT, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- AUGUSTE BOULET, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2010-06-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 29 juin 2010 soit adopté.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 1^{er} juin 2010
4. RENCONTRE
 - 4.1 Invités pour la rencontre du 13 juillet 2010
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.1.1 Travaux en extra – Fenêtres
 - 5.1.2 Coordination des travaux et lots (séquence)
 - 5.1.3 Lot 3.1 - Travaux de nettoyage
 - 5.1.4 Lot 3.2 – Réparation des dalles de béton
 - 5.1.5 Lot 3.3 – Équipements de mécanique
 - 5.1.6 Locataires potentiels
 - 5.2 Chemin de fer Québec Central
 - 5.3 TACA – Plan de développement agricole et agroalimentaire 2010-2014
 - 5.4 Programme de la SHQ
 - 5.5 Congrès de la FQM

- 5.6 CSP
 - 5.6.1 Rencontre itinérante
 - 5.6.2 Proposition de visite du quartier général
- 5.7 Assurances collectives – Renouvellement du 1^{er} août 2010 au 31 juillet 2011
- 5.8 Rapport financier 2009
- 5.9 Internet haute vitesse
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Projet de parc éolien à Saint-Paul-de-Montminy
 - 6.1.1 Entente de partenariat
 - 6.2 Pacte rural - Ajustement du projet d'équipements nautiques à Sainte-Lucie-de-Beauregard
 - 6.3 Secteurs déstructurés - CPTAQ
 - 6.4 Agence des Appalaches - Sixième représentant municipal
 - 6.5 Modifications aux règlements d'urbanisme
 - 6.6 Inspecteur régional
 - 6.6.1 Remplacement d'un inspecteur
 - 6.6.2 Rencontre des participants à l'entente
 - 6.7 Projets régionaux
 - 6.7.1 Transport collectif et adapté
 - 6.7.2 Autres projets régionaux
 - 6.8 Demande de la Ville de Montmagny - CPTAQ
 - 6.9 Coupes forestières abusives
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Tournée d'information – Contrats municipaux
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juin 2010
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 22 juin 2010
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 1^{er} JUIN 2010

2010-06-30

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 1^{er} juin 2010 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE
4.1 INVITÉS POUR LA RENCONTRE DU 13 JUILLET 2010

Le conseil demande à ce que cette rencontre soit reportée à la session de septembre 2010.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 TRAVAUX EN EXTRA - FENÊTRES

Le test pour les fenêtres a été réalisé et suite à la vérification de l'architecte et des commentaires reçus, les travaux initialement prévus au devis seront réalisés. Donc, aucun extra n'est consenti.

5.1.2 COORDINATION DES TRAVAUX ET LOTS (SÉQUENCE)

Après discussion avec l'architecte et l'ingénieur, une coordination de la séquence des travaux est nécessaire afin d'éviter des faux-pas. Une liste des travaux a été établie et sera validée avec les professionnels pour s'assurer que les travaux programmés ne sont pas en conflit avec d'autres travaux à venir plus tard.

PREMIÈRE SÉQUENCE - TRAVAUX DE DÉMOLITION DES ÉLÉMENTS NON STRUCTURAUX

CONSIDÉRANT que des prix pour les travaux de démolition ont été demandés auprès de deux entrepreneurs;

2010-06-31

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à procéder à la réalisation des travaux après validation auprès du Comité des locaux, suite à la recommandation de l'architecte.

ADOPTÉ

5.1.2 LOT 3.1 – TRAVAUX DE NETTOYAGE

- CONSIDÉRANT qu'un test pour le nettoyage des murs et plafonds aux jets d'eau et au sable a eu lieu le 22 juin dernier en présence de l'architecte;
- CONSIDÉRANT qu'il a été recommandé de procéder aux travaux suivants :

ÉTAGES	PLAFONDS	MURS
Niveau 1 (RDC)	Nettoyage au jet d'eau avec solution DIEDRICH 101 (ou produit équivalent) appliquée avec eau chaude. Nettoyage au jet de sable sur les surfaces effritées (moins de 5 % de la surface plafonds environ). De plus, le soumissionnaire devra porter une attention particulière au nettoyage du plafond de l'édifice (voir plan) sur la partie sud, compte tenu du vide sous dalle.	Jet de sable
Niveau 2	Nettoyage au jet d'eau avec solution DIEDRICH 101 (ou produit équivalent) appliquée avec eau chaude. Nettoyage au jet de sable sur les surfaces effritées (moins de 10 % de la surface plafonds environ).	Jet de sable
Niveau 3	Nettoyage au jet d'eau avec solution DIEDRICH 101 (ou produit équivalent) pour la partie basse appliquée avec eau chaude. Nettoyage au jet de sable sur la partie haute (voir plan).	Jet de sable
Niveau 4	Nettoyage au jet d'eau avec solution DIEDRICH 101 (ou produit équivalent) appliquée avec eau chaude. Jet de sable sur les surfaces effritées (moins de 20 % de la surface plafonds).	Jet d'eau avec solution DIEDRICH 101 (ou produit équivalent)

2010-06-32

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à procéder à des invitations à soumissionner auprès des trois entreprises suivantes :

- Campor inc.
- Lavage Double G
- Net A. Gagnon inc.

ADOPTÉ

5.1.3 LOT 3.2 – RÉPARATION DES DALLES DE BÉTON

La MRC est actuellement en appel d'offre pour la réfection des dalles de béton pour les niveaux 2 et 3. L'ouverture des soumissions est prévue pour le 13 juillet prochain.

Les honoraires professionnels de la firme DESSAU pour les plans et devis modifiés et la surveillance additionnelle des travaux qui sont autorisés sont de 2 000 \$, plus les taxes.

5.1.4 LOT 3.3 – ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE

La MRC est actuellement en appel d'offres pour le préachat des équipements CVCA. L'ouverture des soumissions est prévue pour le 13 juillet prochain.

Les honoraires professionnels de la firme DESSAU pour les plans et devis modifiés et autorisés sont de 2 000 \$, plus les taxes.

5.1.5 LOCATAIRES POTENTIELS

Les locataires ayant déjà confirmé leur participation à titre de locataire de l'Édifige Amable-Bélanger ont été contactés afin de les aviser du report de la date de livraison des locaux du 1^{er} septembre 2010 au 1^{er} mars 2011.

5.2 CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

Une copie de la lettre reçue du CLD du Haut-Saint-François concernant une demande d'utilisation de l'emprise du réseau ferroviaire du Québec Central a été déposée au Conseil de la MRC.

Comme il ne s'agit pas d'une bonne nouvelle pour la poursuite de ce dossier, le conseil demande d'assurer un suivi plus serré des démarches dans ce dossier. À SUIVRE.

5.3 TACA – PLAN DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE 2010-2014

Le CLD a reçu la demande de la MRC pour l'étude d'une demande de participation et de contribution financière à la mise en œuvre du plan stratégique 2010-2014. La contribution est de l'ordre de 1 500 \$ pendant quatre années. Une copie de la résolution adoptée par le CLD stipule l'engagement pour la première année, mais avec une contribution non confirmée pour les trois autres années selon la reddition de comptes qui sera faite relativement à notre région en termes de retombée.

La MRC de Montmagny demande au CLD de lui faire part de son positionnement par rapport aux actions décrites dans le plan stratégique 2010-2014 de la TACA puisqu'un positionnement de notre milieu dans le développement de ce secteur d'activités est jugé comme une priorité.

Ce sujet sera rediscuté lors de la prochaine rencontre.

5.4 PROGRAMME DE LA SHQ

Suite au départ de l'inspecteur en bâtiment qui gérait les demandes de subventions des contribuables dans le cadre des programmes de la SHQ (PAD, RénoVillage, LAAA, PRU), la MRC de Montmagny va recourir aux services de M. Richard Pelletier pour le traitement des dossiers. Le travail sera réalisé à forfait selon les modalités convenues entre les parties.

5.5 CONGRÈS DE LA FQM

Le prochain congrès de la FQM aura lieu les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre prochains et on demande aux membres du conseil de nous faire parvenir leurs documents d'inscription le plus rapidement possible.

5.6 CSP

5.6.1 RENCONTRE ITINÉRANTE

La rencontre avec les élus de la municipalité de Lac-Frontière a été très intéressante pour les deux parties.

Ainsi, la prochaine rencontre est prévue avoir lieu avec les élus de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton le 22 septembre 2010.

5.6.2 PROPOSITION DE VISITE DU QUARTIER GÉNÉRAL

Il est possible de visiter le quartier général de la SQ à Québec. Les membres du conseil trouvent l'idée intéressante, mais demande de reporter ce sujet en septembre 2010.

5.7 ASSURANCES COLLECTIVES – RENOUELEMENT DU 1^{ER} AOÛT 2010 AU 31 JUILLET 2011

- CONSIDÉRANT que le Groupe financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur, SSQ Groupe financier et qu'une baisse de 0,80 % est constatée pour la prochaine année;
- CONSIDÉRANT l'évolution de notre utilisation de la dernière année ;
- CONSIDÉRANT que les frais d'administration (13,7 %) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec ;
- CONSIDÉRANT que SSQ Groupe financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement ;
- CONSIDÉRANT que les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1^{er} août 2010 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la troisième année de contrat d'une durée de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;

- CONSIDÉRANT que le Groupe financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

2010-06-33

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe financier, pour la période du 1^{er} août 2010 au 31 juillet 2011, le tout tel que recommandé par le Groupe financier AGA inc.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à M. Richard Paquin du Groupe financier AGA inc.

ADOPTÉ

5.8 RAPPORT FINANCIER 2009

CONSIDÉRANT la présentation aux membres du conseil du rapport financier pour l'exercice 2009 par le vérificateur, M. Michel Proulx, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

2010-06-34

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt du rapport financier consolidé de l'exercice 2009.

ADOPTÉ

5.9 INTERNET HAUTE VITESSE

Dernièrement, le gouvernement fédéral a procédé à l'annonce, dans le cadre du programme *Large Bande Canada*, de la desserte des milieux ruraux non desservis par Internet haute vitesse.

La compagnie ayant remporté l'appel d'offres pour la desserte de notre région (les secteurs non desservis par la fibre optique) a mentionné que le service devrait être disponible d'ici l'été 2011. À SUIVRE.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PROJET DE PARC ÉOLIEN À SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

6.1.1 ENTENTE DE PARTENARIAT

- ATTENDU que le 30 avril 2009, Hydro Québec a lancé l'appel d'offres numéro A/O 2009-02 (l'« **A/O 2009-02** ») en vue de l'achat d'électricité d'origine éolienne représentant au total 500 MW, divisés en deux blocs de 250 MW, l'un issu de projets autochtones et l'autre issu de projets communautaires;
- ATTENDU que la MRC de Montmagny et la municipalité de St-Paul-de-Montminy ci-après les municipalités sont des municipalités locales au sens de l'A/O 2009-02 et se qualifient comme « communautés locales » au sens donné à ce terme dans l'A/O 2009-02;
- ATTENDU que les Municipalités participent à l'A/O 2009-02 comme partenaire d'Énergie Northland Power Québec S.E.C.

(« **Northland** ») afin de présenter, par l'entremise de cette dernière, une soumission commune en réponse à l'A/O 2009-02;

- ATTENDU qu'une convention d'aménagement conjoint (la « **Convention** ») a été élaborée et a été ou sera signée par les Municipalités et par Northland, afin de prévoir les modalités se rapportant au partenariat entre Northland et les Municipalités pour la construction et l'exploitation d'un projet de parc éolien de [25] MW dans la Municipalité et les environs (le « **Projet communautaire** »), plus amplement décrit dans ladite convention, le tout à la satisfaction des parties;
- ATTENDU que les Municipalités consentent à ce que la soumission soit déposée en anglais pour des fins techniques étant donné que la plupart de la documentation pour les fins de cette soumission a été préparée en anglais;
- ATTENDU que, conformément à ce que prévoit la convention, la Municipalité consent à ce que Northland procède au dépôt de la soumission pour une société en commandite à être créée subséquentement (la « **SEC** ») en cas d'acceptation de la soumission;
- ATTENDU que le Projet communautaire devra être conforme aux règlements en vigueur et devra obtenir tous les permis nécessaires à sa réalisation;

EN CONSÉQUENCE

2010-06-35

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE Tanguay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, par les présentes :

- déclare que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- autorise la signature de la convention par le préfet et la directrice générale et en approuve et ratifie les termes, conditions et obligations;
- confirme son partenariat avec Northland pour la construction du Projet communautaire et son engagement à constituer une société en commandite (soit la SEC) conforme aux engagements de la convention signée entre les parties et à la soumission à être déposée par Northland, si celle-ci est retenue;
- confirme que les modalités de constitution de la SEC sont plus amplement prévues à la convention;
- reconnaît que la convention atteste plus amplement dudit partenariat entre la Municipalité et Northland pour la construction et l'exploitation du Projet communautaire à être soumis conformément à la convention et à l'A/O 2009-02;
- confirme que la SEC sera la signataire du contrat en approvisionnement en électricité se rapportant au Projet communautaire si la soumission à être déposée par Northland est retenue;
- pour les portions du Projet Communautaire situées sur des terres municipales (notamment les emprises des routes ou des chemins publics), consent à attribuer les droits fonciers requis

pour le Projet communautaire, notamment ceux plus amplement décrits dans la convention;

- reconnaît le Projet communautaire et l'appuie formellement et inconditionnellement;
- autorise spécifiquement Northland à préparer et finaliser la soumission relative au Projet communautaire, à ce que celle-ci soit rédigée en anglais, à la signer pour la MRC de Montmagny comme l'un des partenaires et à la déposer dans le cadre de l'A/O 2009-02.

ADOPTÉ

6.2 PACTE RURAL – AJUSTEMENT DU PROJET D'ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES À SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD

Sujet reporté.

6.3 SECTEURS DÉSTRUCTURÉS – CPTAQ

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déposée à la CPTAQ une demande à portée collective concernant des ilots déstructurés sur son territoire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a participé avec la CPTAQ et l'UPA de la Côte-du-Sud à un exercice d'identification des secteurs déstructurés situés dans la zone agricole;
- CONSIDÉRANT que la CPTAQ a émis une orientation préliminaire sur la demande à portée collective pour les secteurs déstructurés de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que cette demande concerne des immeubles situés dans les municipalités de Montmagny, Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Cap-Saint-Ignace et Saint-Paul-de-Montminy;
- CONSIDÉRANT que la MRC, les municipalités concernées et l'Union des producteurs agricoles doivent émettre un avis sur l'orientation préliminaire déposée par la CPTAQ;

2010-06-36

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise la Commission de protection du territoire agricole qu'elle est favorable à l'orientation préliminaire déposée sur la demande à portée collective (numéro de dossier 366315).

QUE la MRC de Montmagny autorise le préfet et le directeur général adjoint à signer tous les documents nécessaires à la ratification d'une entente avec la CPTAQ et les autres partenaires sur cette demande.

ADOPTÉ

6.4 AGENCE DES APPALACHES – SIXIÈME REPRÉSENTANT MUNICIPAL

Depuis plusieurs années, le coordonnateur à l'aménagement de la MRC de Montmagny occupait le sixième poste réservé au milieu municipal à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

Suite à la demande de la MRC d'entériner cette nomination pour la prochaine année, la MRC de L'Islet a proposé qu'il y ait alternance entre les aménagistes pour occuper ce poste.

Afin de procéder à cette alternance, M. Yvan Lacombe de la MRC des Etchemins est proposé pour occuper ce poste au sein de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

2010-06-37

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Yvan Lacombe occupe le sixième poste réservé au milieu municipal au sein de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

ADOPTÉ

6.5 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

La municipalité de Berthier-sur-Mer a déposé la nouvelle réglementation d'urbanisme adoptée. Lors de la prochaine rencontre, le coordonnateur à l'aménagement fera une recommandation à ce sujet.

6.6 INSPECTEUR RÉGIONAL

6.6.1 REMPLACEMENT D'UN INSPECTEUR

M. Nicolas Pilote a informé la direction de son départ de la MRC. Le processus d'engagement d'une ressource en inspection a été fait et l'engagement du nouvel inspecteur devrait pouvoir être entériné par le conseil lors de la réunion du 13 juillet. À date, une vingtaine de candidats ont démontré un intérêt.

6.6.2 RENCONTRE DES PARTICIPANTS À L'ENTENTE

Le coordonnateur à l'aménagement propose une rencontre des partenaires à l'entente d'inspection en urbanisme le mardi 24 août 2010 avant la réunion de la MRC de 17h30 à 18h15.

6.7 PROJETS RÉGIONAUX

6.7.1 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

2010-06-38

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède au versement de :

- 20 000 \$ pour le volet collectif;
- 20 000 \$ pour le volet adapté;

à l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny, ces sommes constituant une partie des montants à recevoir du MTQ pour assurer le transport collectif et le transport adapté sur le territoire.

ADOPTÉ

6.7.2 AUTRES PROJETS RÉGIONAUX

Le coordonnateur à l'aménagement fait un retour sur quelques activités réalisées au cours du dernier mois dans le cadre des projets régionaux :

- Succès de la fête de la pêche avec 4 600 truites de 8 à 11 pouces dans huit sites;
- État d'avancement des travaux du projet de dragage et de parc fluvial à Berthier-sur-Mer comme porte d'entrée de Grosse-Île;
- Participation financière de Desjardins au projet d'ensemble de mise en valeur de Grosse-Île.

6.8 DEMANDE DE LA VILLE DE MONTMAGNY – CPTAQ

2010-06-39

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la demande de la Ville de Montmagny pour réaliser des aménagements d'infrastructures municipales (trois exutoires) en zone agricole (Chemin du Coteau) et confirme que cette demande ne va pas à l'encontre du schéma d'aménagement et des règlements en vigueur.

ADOPTÉ

6.9 COUPES FORESTIÈRES ABUSIVES

La MRC de Montmagny a reçu un mémoire des partenaires de l'agence des forêts privées des Appalaches sur le projet de modification du RCI visant à la protection des boisés privés. Une rencontre regroupant les MRC concernées a eu lieu le 16 juin dernier à ce sujet et il a été convenu que les propositions des partenaires de l'agence soient étudiées afin de bonifier le projet de modification du RCI. Il a été convenu également de maintenir une cohérence entre les divers règlements adoptés par les MRC.

Le Conseil de la MRC procédera éventuellement à l'étude d'un projet de modification du RCI suite aux rencontres des aménagistes et à celles du comité mis en place à cet effet.

7. CORRESPONDANCE

7.1 TOURNÉE D'INFORMATION – CONTRATS MUNICIPAUX

À titre informatif relativement aux prochaines dispositions qui sont prévues être en vigueur en matière de contrats municipaux.

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'AVRIL ET MAI 2010

2010-06-40

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No.	Montant	Fournisseur
C1000458	1 921,86	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000459	308,83	Fédération québécoise des municipalités

C1000460	107 510,50	CLD de la MRC de Montmagny
C1000461	70,00	Ville de Montmagny
C1000462	65,99	Labrador Laurentienne inc.
C1000463	247,77	IDC Informatique
C1000464	1 276,08	CFER de Bellechasse
C1000465	507,94	USD inc.
C1000466	390,00	Éric Richard
C1000467	2 049,83	Benoît Grenier
C1000468	86,86	Alphonse Lamonde inc.
C1000469	25 000,00	Les Habitations St-Just-de-Bretenières
C1000470	87 500,00	CLD de la MRC de Montmagny
C1000471	3 934,69	Ministre du Revenu du Québec
C1000472	327,33	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000473	3 950,63	Raymond Chabot Grant Thornton
C1000474	200,00	Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny
C1000475	1 783,43	Impression Rive-Sud
C1000476	10 791,83	Servitech inc.
C1000477	334,50	Jean-François Richard
C1000478	180,00	Luc Dupuis, service d'entretien paysager
C1000479	5 306,93	Les Concassés du Cap inc.
C1000480	7 759,00	Subvention RénoVillage
C1000481	20,00	Ruralys
C1000482	20,00	Conseil de la culture rég. Qc
C1000483	10 000,00	Subvention RénoVillage
C1000484	6 701,00	Subvention RénoVillage
C1000485	5 000,00	Subvention PRU
C1000486	11 910,00	CRÉ de la Chaudière-Appalaches
C1000487	10 000,00	CRÉ de la Chaudière-Appalaches
I1000488	827,37	Télus Québec
I1000489	2 112,12	Hydro-Québec
C1000490	164,00	Réal Bolduc
C1000491	136,94	Jean-Guy Desrosiers
C1000492	189,00	Fonds de l'information foncière
C1000493	3 133,65	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1000494	112,24	Société canadienne des postes
C1000495	761,86	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1000496	13,30	Luca Aubé
C1000497	3 582,31	SSQ – Groupe financier / Assurances collectives
C1000498	58,70	Québec Linge, service d'uniformes
C1000499	30,48	Sani-Fontaines inc.
C1000500	1 535,10	Informatique EBR inc.
C1000501	10 000,00	Subvention RénoVillage
I1000502	7 617,58	Ministre du Revenu du Québec
I1000503	143,79	Revenu Canada
I1000504	61,19	Hydro Québec
I1000505	101,76	Télus Québec
I1000506	8 405,35	Ministre du Revenu du Québec
I1000507	220,99	Comm. adm. de régime de retraite
I1000508	4 860,08	Revenu Canada
I1000509	428,35	Télus Mobilité
I1000510	300,69	Visa
TOTAL	349 951,85 \$	

QUE la liste des comptes à payer d'avril et mai 2010 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 349 951,85 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 22 JUIN 2010

Un état des revenus et dépenses au 22 juin 2010 est déposé au conseil pour information.

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. VARIA OUVERT

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-06-41

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h20.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. générale

